



Volume 23, numéro 6 / 22 mai 2020

LA VIE SYNDICALE À L'HEURE DE LA COVID-19

Depuis l'annonce de la fermeture des établissements scolaires le 13 mars dernier, toute l'équipe du SEDR-CSQ a été mobilisée afin de répondre à un flot de courriels hors de l'ordinaire. Les arrêtés ministériels qui suspendent certains pans de nos conventions collectives se sont succédé à une cadence ininterrompue. En réaction, nous avons adressé un grand nombre de questions à la FSE afin que celles-ci soient répondues par le MEES. Malgré la bonne volonté qui anime tous les acteurs du réseau de l'éducation, plusieurs éléments ont nécessité une adaptation hors du commun pour rencontrer les différentes directives. En conséquence, nous avons rédigé et publié de nombreux communiqués ayant pour objectif de préciser des balises et surtout des limites. L'annonce de la réouverture des établissements du préscolaire et du primaire s'est effectuée dans un contexte particulier. Dans l'objectif d'accroître le sentiment de sécurité des membres, nous avons procédé à l'achat de visières de protection. En parallèle, l'État québécois a souhaité piloter une négociation en mode accéléré afin de renouveler les conventions collectives alors que les organisations syndicales souhaitaient concentrer leurs efforts dans la lutte au coronavirus. Les réunions en visioconférence, autant en FSE qu'en CSQ, se sont alors succédé pour redéfinir nos demandes et réagir aux offres patronales. Par ailleurs, de nombreux chantiers entrepris par la Centrale devaient se poursuivre. Le processus d'appel d'offres en assurances collectives devait aboutir ce printemps. D'ailleurs, un Conseil général s'est tenu le 20 mai à ce sujet. Les membres auront un tout nouveau contrat à compter de janvier 2021 avec la SSQ. Plusieurs changements permettront davantage de possibilités au chapitre des garanties complémentaires, notamment au niveau des couvertures permettant le remboursement pour plusieurs traitements ou équipements médicaux. L'assurance salaire de longue durée verra le pourcentage des prestations versées bonifié. Par ailleurs, l'adhésion à une couverture de soins dentaires deviendra individuelle. Il n'y aura plus l'obligation d'obtenir un pourcentage de participants par unité d'accréditation. D'ici à la fin de l'automne 2020, plusieurs capsules d'information permettront aux membres de se familiariser avec toutes les nouveautés de ce nouveau régime.

Martin Hogue, président

ÉLECTION AU POSTE DE SECRÉTARIAT ET TRÉSORERIE

Le scrutin électronique se déroulera du 7 au 10 juin. Le 19 mai, tous les membres ont reçu un courriel confirmant qu'ils sont inscrits sur la liste électorale et qu'ils pourront exercer leur droit de vote. Or, vous pourriez avoir reçu ledit message dans la section « indésirables ». Nous ne pouvons pas utiliser les services de messagerie des commissions scolaires aux fins des élections syndicales. Pour 280 enseignantes et enseignants, nous n'avons pas d'adresses de courriel personnelles (Gmail, Hotmail, etc.). Celles-ci et ceux-ci n'ont pas obtenu un message confirmant leur inscription sur la liste électorale. L'équipe du SEDR-CSQ est mobilisée afin de les contacter pour recueillir les adresses personnelles.

Par ailleurs, 168 enseignantes et enseignants paient des cotisations syndicales, mais n'ont pas signé leur formulaire d'adhésion au SEDR-CSQ. En fonction des encadrements légaux et de nos statuts et règlements, ces personnes ne sont pas membres et ne pourront donc pas exercer leur droit de vote. Nous contactons celles-ci et ceux-ci afin de leur proposer un formulaire permettant de signer électroniquement et d'être membres du SEDR-CSQ.

Martin Hogue, président

REPORT DE L'IMPLANTATION DE CERTAINES DISPOSITIONS DE LA LOI 40

Le 29 avril dernier, dans une correspondance adressée aux directions générales des commissions scolaires, le ministre de l'Éducation annonçait le report du calendrier de déploiement de certaines dispositions de la Loi 40. Ainsi, l'entrée en fonction des membres du conseil d'administration des centres de services scolaires est repoussée au 15 octobre. Afin de soutenir la direction générale dans les mécanismes décisionnels durant cette phase transitoire, la missive prévoit également la mise en place d'un comité consultatif. Plus spécifiquement, celui-ci devrait être consulté au préalable avant de statuer sur les éléments suivants :

- Détermination des services éducatifs dispensés dans les écoles et centres;
- Affectation du personnel;
- Établissement du calendrier scolaire;
- Toute décision liée au processus budgétaire du centre de services scolaire;
- Toute décision liée au processus de vérification externe;
- La direction générale peut par ailleurs consulter le comité sur tout autre sujet.

Au chapitre de la composition dudit comité, le ministre a établi que les représentants du personnel enseignant, du personnel professionnel non enseignant et du personnel de soutien soient désignés par les associations qui les représentent. Afin d'opérationnaliser cette directive dans les meilleurs délais, nous avons sollicité une rencontre avec les directions générales des deux commissions scolaires.

Martin Hogue, président

SOYONS VIGILANTS AU SUJET DES PROBLÈMES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Au-delà des défis logistiques, la réouverture des établissements de niveaux préscolaire et primaire impose moult adaptations afin de se conformer aux instructions de la Direction de la santé publique et de la CNESST. À ce propos, comme l'indique le titre, la vigilance est de mise. Afin d'être efficient au chapitre des interventions permettant de viser un milieu de travail sain, voici quelques conseils :

- Inviter les collègues à s'adresser aux directions d'établissement dès qu'ils pensent que leur sécurité ou celle de leurs proches et de leurs enfants est compromise. Cela vaut autant pour les retraits du milieu que pour le manque de matériel de protection et le non-respect des règles de distanciation sociale.
- Il est important que les plaintes adressées à l'employeur soient également transmises au syndicat dans les plus brefs délais.
- Assurez-vous que votre établissement ait une personne pour nous contacter au besoin (personne déléguée ou autre).
- Si l'employeur ne corrige pas la problématique, le SEDR-CSQ pilotera toutes les démarches nécessaires afin de faire respecter les normes de santé et sécurité au travail.

Nous vous rappelons que la CNESST a élaboré une trousse d'outils pour le milieu scolaire. Ces guides sont destinés à soutenir les équipes de travail dans les écoles. À cette fin, en plus d'un guide explicatif, une liste de vérifications est proposée. Une affiche résumant les mesures à respecter est également disponible. Tous les outils sont téléchargeables à l'adresse suivante :

<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Pages/outils-secteur-education.aspx>

Martin Hogue, président

DE NOM PROPRE À NOM COMMUN

Il arrive qu'un nom propre de personne donne naissance à un nom commun. Cette personne peut être à l'origine d'un objet, d'un concept, d'une plante, d'une unité de mesure, etc. Certains de ces noms communs sont plus connus : ampère, braille, diesel, guillotine, jacuzzi, stradivarius.

D'autres le sont moins. Parmi eux :

Boycott. – Contrairement à ce qu'on pourrait croire, le capitaine Charles C. Boycott, intendant d'un riche propriétaire irlandais, n'a pas inventé ce concept, mais en a plutôt fait les frais. Comme il refusait aux paysans de baisser leurs loyers devenus exorbitants, les habitants, agriculteurs et commerçants locaux se sont ligüés contre lui et ont cessé de faire affaire avec lui ou de travailler pour lui. Ainsi, il fut en 1880 la première personne à être boycottée.

Martine Lauzon, réviseuse linguistique à la CSQ

AUX MEMBRES ASSURÉS AVEC LA PERSONNELLE



Dans le contexte de la pandémie due à la COVID-19, La Personnelle met tout en œuvre pour bien accompagner ses assurés durant cette période qui bouleverse le quotidien de toutes et tous. Pour ce faire, elle propose des mesures d'allègement exclusives pour les membres affiliés à la Centrale des syndicats du Québec. Une façon de vous faciliter la vie dans votre quotidien.

Voici les mesures d'allègement mises à votre disposition :

- Une remise sur votre prime d'assurance auto si, durant la pandémie, l'utilisation de votre véhicule se limite aux déplacements essentiels uniquement;
- Pour les personnes qui sont bénévoles ou propriétaires d'entreprises essentielles, La Personnelle vous offre une couverture d'assurance auto temporaire gratuite pour les livraisons;
- Une augmentation temporaire de votre limite d'assurance pour la perte de vos biens utilisés dans le cadre d'un travail à domicile.

Visitez le site de La Personnelle pour découvrir l'ensemble des mesures préventives et remplir le formulaire pour bénéficier des mesures d'allègement : lapersonnelle.com/covid-19.

À SURVEILLER SUR NOTRE SITE INTERNET

Événements à venir

- **Formation Droits parentaux**

27 mai 2020 à 18 h 00 min - 20 h 00 min

- **Séance d'information Assurance-emploi**

3 juin 2020 à 18 h 00 min - 20 h 00 min

- **Annulée – FÊTE DES DÉLÉGUÉES ET DÉLÉGUÉS**

17 juin 2020 à 16 h 30 min - 21 h 30 min



Élection Secrétariat et trésorerie

Adresse courriel personnelle

Date limite:

5 juin 2020

Heure :

12 h

À :

manon@sedrcsq.org

Élection :

7 juin 2020

Heure :

12 h 30

Au :

10 juin 2020

Heure :

12 h 30

DES PRÉNOMS QUI DÉSIGNENT DES OBJETS

Saviez-vous que...?

Les prénoms servent aussi à désigner des objets, des concepts, etc. Un guillaume est un rabot très étroit; une jeannette, une petite planche à repasser sur pied, une julienne, une préparation de légumes coupés en minces filaments; une madeleine, un petit gâteau moelleux de forme ovale; un marcel, un débardeur; une marie-louise, un passe-partout à l'intérieur d'un cadre; une micheline, un autorail sur pneu; un oscar, une statuette remise au gagnant d'un prix dans le domaine du cinéma ou autre; une ou un salomé, une chaussure pour femme; une véronique, une passe exécutée par un torero.

Martine Lauzon, réviseuse linguistique à la CSQ

DÉMOCRATIE ET SOLIDARITÉ

Les premiers mois 2020 auront été marqués par la gestion d'une pandémie et l'imposition d'un confinement. Dans ce contexte, plusieurs concepts sont souvent remis en question. Cette réalité est d'autant plus vraie lorsque des décisions inhabituelles doivent être prises par les autorités publiques. Par la suite, en raison de leur prise de position, certaines organisations syndicales ont été mises à mal par l'entremise de lettres ouvertes. Or, les fondements des syndicats reposent notamment sur la démocratie et la solidarité, dans son sens le plus noble. Ce sont deux des pierres d'assises fondamentales. Ainsi, nos actions proviennent des mandats votés par nos membres. La démocratie s'exprime à tous les niveaux. En outre, tous les représentants de nos structures sont élus. Le comité exécutif, le conseil d'administration, les délégués, les membres des comités, etc. Un syndicat n'impose pas, pas plus qu'il n'assigne d'ailleurs. Des gérants d'estrade diront que c'est inefficace. Ceux-ci oublient toutefois que l'adhésion à une décision qui est le fruit d'un consensus sur lequel toutes et tous ont eu la chance de s'exprimer est bien plus puissante. En substance, les prises de position des organisations syndicales sont donc la résultante des multiples consultations réalisées auprès des membres.

Au chapitre de la solidarité, des critiques surprenantes sont parfois entendues. Certains détracteurs avancent que les organisations syndicales ont perdu de vue cette valeur phare et que celles-ci ne se gouvernent maintenant uniquement en fonction d'objectifs corporatistes. Pourtant, les exemples sont nombreux. Collectivement, nous faisons le choix de nous payer un régime d'assurance salaire longue durée universel. Peu importe la condition de santé préexistante, tous les membres sont couverts et paient la même prime. Ainsi, les membres ayant des infirmités, des maladies génétiques ou encore des malformations bénéficient d'une couverture sans limitation initiale. La solidarité interne, c'est se soucier de ne pas laisser des collègues dans la souffrance. Être solidaire, c'est aussi viser l'équité entre nous. Ce principe trouve son application lorsque nous négocions. Enfin, en ces temps difficiles où de nombreux citoyens se retrouvent en chômage forcé, les syndicats appuient financièrement certains organismes communautaires. Concrètement, l'absence de rencontres de délégués qui impliquent la location de salles, la fourniture de repas et le remboursement de frais de déplacement génère des économies de fonctionnement. Une portion des sommes épargnées est octroyée à des organisations qui prennent soin des plus vulnérables en ces temps difficiles.

Manifestement, dans certains médias, il est de bon ton de casser du sucre sur le dos des organisations syndicales. Les apôtres du capitalisme aiment bien façonner le culte de la réussite personnelle et de l'enrichissement. Ce concept s'oppose fondamentalement avec celui du partage équitable. En fait, la base de cette idéologie repose sur un principe fort simple: reconnaissons le travail des entrepreneurs qui risquent leur capital. Partager les fruits de la croissance, c'est-à-dire procurer un salaire décent et des conditions de travail adéquates constituent des freins au développement. En fait, redistribuer les richesses collectivement créées dans une entreprise ou une collectivité nuit à l'enrichissement des chefs d'entreprises. Au soutien de cette doctrine, il est facile de clamer haut et fort que "tous peuvent réussir, il s'agit d'y mettre les efforts". En prenant un moment de réflexion, on constate qu'il s'agit de l'application de la loi du règne animal. "Seuls les plus forts survivent" diront les disciples de cette doctrine. Nous constatons les effets néfastes de l'aboutissement de cette idéologie. L'actuelle pandémie met en exergue la réalité des préposés aux bénéficiaires sous-payés qui sont difficiles à attirer et à conserver dans nos institutions. En tournant le projecteur, il est facile de constater que le recrutement pose un sérieux défi pour de très nombreux emplois dans les services publics. Le retard salarial dans plusieurs catégories d'emplois n'est pas une vue de l'esprit. C'est une réalité bien réelle qui met en péril la sauvegarde de nos réseaux de l'éducation et de la santé.

En guise de conclusion, soyons collectivement fiers des valeurs que nous défendons. Toute la population bénéficie de revendications dont nous avons été les promoteurs. Aujourd'hui, il apparaîtrait difficilement concevable de nous imaginer sans congés de maternité et parentaux. Or, ce n'est qu'une illustration bien concrète de mesures pour lesquelles la démocratie et la solidarité syndicale ont fait une différence pour tous les citoyens.

Martin Hogue, président